

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-1-4-2

Séance du lundi 24 février 2025

HABITAT PRIVE - APPEL A EXPERIMENTER COOP'RENO ADEME

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
LUTENBACHER Annick donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël

EXCUSES :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

ABSENTS :

HEMEDINGER Yves, SCHILDKNECHT Jean-Luc, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L.301-5-2, L.312-2-1, L.321- 1 et suivants, R 321-1 et suivants,
- VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Habitat du 26 juin 2019 relative aux mesures d'accompagnement du Projet de territoire de Fessenheim, qui désigne le Département du Haut-Rhin auquel s'est substituée la Collectivité européenne d'Alsace en qualité de maître d'ouvrage du Programme d'Intérêt Général de Transition Ecologique (PIG TE),
- VU la délibération n°CD-2024-1-4-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mars 2024 approuvant la nouvelle stratégie habitat de la Collectivité européenne d'Alsace pour la période 2024-2029, et ayant notamment acté le déploiement sur son territoire de l'auto-réhabilitation accompagnée présentée dans la Fiche 1.2.2,
- VU la convention de délégation des aides à la pierre (2024-2029) du 01 août 2024, par laquelle l'Etat confie à la Collectivité européenne d'Alsace la gestion des aides publiques pour la rénovation de l'habitat privé,
- VU le marché public n° 24000103 de sensibilisation, d'information et de conseil dans la promotion de l'auto-rénovation accompagnée (ARA) pour les logements du parc privé attribué au prestataire Alter Alsace Energies,
- VU la délibération n°CD-2025-2-4-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 : Solidarité, Habitat, Insertion, Economie sociale et solidaire et Lutte contre la pauvreté,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 20 janvier 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Confirme la participation, en qualité de pilote, de la Collectivité européenne d'Alsace à l'appel à expérimenter national Coop'rénos « L'ARA avec la CeA - Animation de l'expérimentation de l'Auto-Rénovation Accompagnée dans le Bas Rhin et le Haut Rhin » soutenu par l'ADEME jusqu'en mars 2027;
- Précise que cette participation s'inscrit en complémentarité avec le marché public de sensibilisation, d'information et de conseil dans la promotion de l'auto-rénovation accompagnée (ARA) pour les logements du parc privé, attribué au prestataire Alter Alsace Energies ;

- Prend acte que la candidature de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'appel à expérimenter national Coop'rénô précité a été retenue par l'ADEME telle que formalisée par la décision du 12 novembre 2024, jointe en annexe 1 à la présente délibération ;
- Prend acte qu'en application de la décision précitée du 12 novembre 2024, l'ADEME octroie une subvention maximale d'un montant de 40 000€ à la Collectivité européenne d'Alsace, en sa qualité de pilote dudit programme expérimental, au titre des actions volontaristes de l'habitat ;
- Précise que la subvention précitée de l'ADEME sera affectée au financement par la Collectivité européenne d'Alsace des actions volontaristes de l'habitat menées et déjà engagées, au titre dudit programme expérimental, à la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire ;
- Approuve le plan de financement de l'expérimentation précitée établi à un montant global de 69 250 € tel que détaillé en annexe 2 jointe à la présente délibération, à raison de :
 - o 62 750 € pour des actions d'animation,
 - o 6 500 € pour la formation des artisans ;
- Prend acte du partenariat établi, dans le cadre de ce programme, entre la Collectivité européenne d'Alsace, Alter Alsace Energies (Association), et Coobâtir (Coopérative d'Activité et d'Emploi basée à Strasbourg) via des marchés publics

Les dépenses seront prélevées sur les imputations budgétaires suivantes, sous réserve du vote du budget 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natana	Montant	Observation
P037	P037O014	P037E14	P037O014T94	1427 - 011-617-552	59 250 €	Inclus dans le cadre du marché n°2024-24000103
P037	P037O014	P037E14	P037O014T94	1427 - 011-617-552	3 500 €	Nouvelle action
P037	P037O014	P037E14	P037O014T94	4905-011-6183-552	5 850 €	Nouvelle action
P037	P037O014	P037E14	P037O014T94	4905-011-6183-552	650 €	Nouvelle action
TOTAL					69 250 €	

Les recettes seront versées sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P037	O014	P037E20	A créer	1411-74-747888-552	40 000 €
TOTAL					40 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote